



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 3

SIGNATURE - INNOVATION

CADRE DE GESTION ET RÈGLEMENT DU FONCTIONNEMENT

OSE LE HAUT
ATTRACTIVITÉ

2022- 2025

Mise à jour : février 2024

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
OBJECTIFS	4
MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE ET GOUVERNANCE	4
Comité directeur et mandat.....	4
Liste des membres du comité directeur.....	5
Mandat du comité directeur :	5
Fonctionnement du comité directeur.....	6
Présidence	6
Quorum	6
Décision	6
Fréquence des réunions	6
Lieu des réunions.....	6
Secrétariat	6
Compte rendu des décisions	6
Démarche « OSE LE HAUT ! »	7
attractivité : Attraction, Accueil et intégration	7
Gestion des fonds.....	8
Les dépenses admissibles.....	9
Les dépenses non admissibles sont :	9
MODIFICATIONS AU CADRE DE GESTION	9
ANNEXE 1 : NOTRE VISION COMMUNE.....	10

Le projet Signature de la MRC du Haut-Saint-François s'inscrit dans le cadre de la création du Fonds régions et ruralité (FRR) le gouvernement a mis à la disposition des municipalités dévitalisées des sommes pour rendre pour celle-ci plus fortes économiquement. Le FRR se décline en 4 volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions;
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC;
- Volet 4 – Soutien à la Vitalisation et à la coopération intermunicipale.

Le 22 février 2023, la MRC du Haut-Saint-François a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à positionner la MRC comme leader de grands projets d'ensemble. Elle vient ainsi établir et consolider l'identité de son territoire dans plusieurs domaines d'intervention de l'emploi, de l'entrepreneuriat, du logement, de l'éducation, de la culture, de la famille, de la jeunesse, des aînés et des nouveaux résidents.

De ce fait, le projet « Signature innovation » connu sous l'appellation Ose le HAUT ! est une initiative audacieuse de la MRC du Haut-Saint-François qui répond aux objectifs du volet 3 du Fonds régions et ruralité que nous appellerons FRR volet 3. Longuement réfléchi par différents acteurs du milieu lors du forum Regards sur le Haut tenu en 2014, il oriente au mieux les actions à prendre pour favoriser le développement du Haut-Saint-François et le bien-être de sa population.

Cette démarche veut atteindre deux grands objectifs :

- Le développement intégré de la MRC et de ses communautés par la mobilisation et la concertation active d'un bon nombre de partenaires;
- Une initiative stratégique d'attractivité par la promotion, l'attraction, l'accueil et l'intégration des personnes qu'on voudra intéresser à venir s'installer dans la MRC.

Ose le HAUT ! est une démarche globale intégrée pour le développement territorial. Il invite la population du Haut-Saint-François, ses élu(e)s, ses dirigeant(e)s d'entreprise et ses représentant(e)s d'organisme à se mettre en mouvement vers les cibles des huit changements¹ souhaités par la démarche, afin que tous et toutes travaillent ensemble à la dynamisation des communautés du Haut-Saint-François.

¹ Voir annexe 1

Ose le HAUT ! c'est également une invitation lancée aux gens de l'extérieur du Haut-Saint-François à venir découvrir et partager les valeurs d'égalité, de solidarité, le goût d'apprendre et d'entreprendre des gens d'ici et à travailler à une vision d'avenir partagée et rassembleuse, dans le respect de la population et de son territoire.

OBJECTIFS

- Le développement socio-économique du territorial du Haut-Saint-François.
- L'attraction du public cible (25-45 ans) pour augmenter la population active et ses qualifications dans le but de réduire l'âge médian pour l'ensemble de la population.
- L'orientation de toutes les actions de la MRC pour essayer de contribuer aux changements à travers leur plan.

MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE ET GOUVERNANCE

La MRC du Haut-Saint-François a le mandat de former et de mettre en place le comité directeur et y désigner un représentant.

COMITÉ DIRECTEUR ET MANDAT

Le comité directeur est composé du directeur général de la MRC qui en assure la présidence, du préfet de la MRC, des représentants des maires, du représentant du carrefour jeunesse-emploi (CJE et Place aux jeunes), de la chambre de commerce et de la société d'aide au développement des collectivités (SADC), ainsi que d'un représentant de MAMH. (Voir la liste ci-jointe).

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

NOMS	FONCTION
Robert G Roy,	Préfet de la MRC du Haut-Saint-François
Johanne Delage	Présidente de la campagne Ose le HAUT ! Mairesse de la municipalité de La Patrie
Denis Dion	Maire de la municipalité de Chartierville
Robert Asselin	Maire de la municipalité de Newport
Robert Gladu	Maire du canton de Lingwick
Isabelle Couture	Directrice du développement local et des communications Société d'aide au développement des collectivités (SADC)
Sylvain Lessard	Directeur général du Carrefour jeunesse emploi
Alexandra Jacquet	Directrice générale Chambre de commerce du Haut-Saint-François
Dominic Provost	Directeur général de la MRC et du Centre local de développement du Haut-Saint-François
Julie Fournier	Conseillère en développement régional et en affaires municipales Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MANDAT DU COMITÉ DIRECTEUR :

- Assurer le suivi tout au long de la réalisation du projet.
- Consulter d'autres organismes tels les ministères, les OBNL, et autres qui pourront se joindre à la réflexion entourant Ose le HAUT ! Les différents partenaires seront les associés à la réalisation des actions à poser sur terrain, il s'agit des délégués des organisations qui ont un mandat territorial relié au développement;
- Voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables;
- Assurer la gestion du suivi administratif et financier;
- Adopter des règles de fonctionnement;
- Valider et recommander à la MRC les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'entente;
- Formuler un cadre de gestion et en recommander l'adoption par la MRC.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENTE

Directeur général de la MRC : Dominic Provost. Il convoque et anime les rencontres. Il fait des recommandations au comité directeur pour approbation et représente ce dernier au conseil des maires.

QUORUM

Pour qu'une réunion ait lieu, le quorum doit être atteint. Il s'agit de la présence d'au moins huit membres, sans le président.

DÉCISION

Les décisions sont obtenues par consensus. Les observateurs ne peuvent pas participer au processus de décision.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Les réunions auront lieu tous les trois mois et le président peut convoquer des réunions supplémentaires au besoin.

LIEU DES RÉUNIONS

Les réunions se tiendront à la MRC du HSF. Les membres sont encouragés à y participer en personne. La participation par téléconférence sera possible pour les membres qui seront dans l'impossibilité de se déplacer à cause de leur emploi du temps. Il sera aussi possible de consulter les membres par courriel pour une décision à prendre. Cependant, pour une approbation, il sera possible que cela se fasse en visioconférence.

SECRÉTARIAT

Le service de secrétariat est assuré par la coordonnatrice de la campagne « Ose le HAUT ! ».

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Le secrétariat rédige le compte rendu des décisions et le distribue aux membres du comité avant la prochaine réunion afin qu'ils puissent l'examiner et formuler leurs commentaires.

DÉMARCHE « OSE LE HAUT ! »

Le plan d'action de la démarche Ose le HAUT se déploie en deux volets : Mobilisation et attractivité.

Pour réaliser ce plan d'action et mettre en œuvre le FRR Volet 3, la MRC met en œuvre différentes initiatives pour déployer ces deux volets. Ces initiatives sont détaillées ci-dessous. Elles visent à atteindre les objectifs du présent FRR Volet 3.

Advenant le cas où la MRC souhaite octroyer des aides financières à des organismes pour la réalisation de projets, le présent cadre de gestion sera modifié, sur recommandation du comité directeur, afin de refléter les critères de sélection des projets, les projets admissibles et non admissibles, les dépenses admissibles et non admissibles, les taux et seuils d'aide applicables, ainsi que les règles de gouvernance.

ATTRACTIVITÉ : ATTRACTION, ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Participer aux événements d'attraction organisés au niveau régional et provincial ;
- Assurer une belle représentation de la MRC aux différents salons de l'emploi ;
- Participer au programme de la régionalisation avec les partenaires estriens et provinciaux;
- Soutenir les campagnes de recrutement des entreprises de la MRC ;
- Réaliser des vidéos de témoignage des gens qui ont choisi de s'établir dans la région et s'en servir pour attirer davantage des personnes de l'extérieur ;
- Veiller à ce que chaque municipalité puisse bien accueillir les personnes nouvellement arrivées dans la région ;
- Faciliter l'intégration de ceux qui ont choisi de s'installer dans la MRC ;
- Accompagner les entreprises à l'accueil, l'intégration et la rétention des employés issus de l'extérieur de la région ;
- Alimenter le site Internet « Ose le Haut ! » ;
- Organiser, avec la participation des autres organisations, des activités d'accueil des personnes nouvellement arrivées dans la région ;
- Organiser des activités d'intégration lors des journées québécoises des rencontres interculturelles.

GESTION DES FONDS

Prévision budgétaire 2020-2025 (Détail)					
Budget total – MAMH	960 084 \$				
Budget total – MRC	192 017 \$				
	2020-2022	2022-2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total
Revenus	1 152 100 \$				
Subvention MAMH-FRR3 (80 %)	40 000,00 \$	536 049,00 \$	192 017,00 \$	192 017,00 \$	960 083,00 \$
Contribution MRC (20 %)	- \$	64 017,00 \$	64 000,00 \$	64 000,00 \$	192 017,00 \$
Total des revenus	40 000,00 \$	600 066,00 \$	256 017,00 \$	256 017,00 \$	1 152 100,00 \$
Apports reportés	0	35 863,65 \$	377 477,12 \$	84 295,08 \$	0,00 \$
Remboursement FRR2	- \$	- \$	27 573,51 \$	- \$	27 573,51 \$
Projets engagés	4 136,35 \$	- \$	189 892,17 \$	- \$	194 028,52 \$
Réalisation des plans d'action et des communications	- \$	114 769,40 \$	114 769,40 \$	114 769,40 \$	344 308,20 \$
Ressources humaines (Contribution MRC en temps) et en ressources matérielles	- \$	64 007,00 \$	64 005,00 \$	64 005,00 \$	192 017,00 \$
Ressources humaines Salaires	- \$	75 583,55 \$	148 958,96 \$	157 537,68 \$	382 080,19 \$
Dépenses diverses		2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	6 000,00 \$
Frais admin. (Max. 10 % de l'enveloppe)		2 092,58 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	6 092,58 \$
Total des dépenses	4 136,35 \$	258 452,53 \$	549 199,04 \$	340 312,08 \$	1 152 100,00 \$
Surplus ou déficit	35 863,65 \$	377 477,12 \$	84 295,08 \$	0,00 \$	0,00 \$

LES DÉPENSES ADMISSIBLES

Sous réserve du respect des lois et des règlements applicables, les dépenses admissibles sont :

- Les dépenses directes de la MRC non liées à ses activités courantes, tels les salaires et les contrats de service, exclusivement nécessaires aux activités de concertation, à la planification et à la mise en œuvre de l'entente ;
- Le financement de projets réalisés par des organismes admissibles en conformité avec le cadre de gestion, à l'exception des dépenses non admissibles ;
- Les frais d'administration, qui ne peuvent excéder 10 % de l'enveloppe globale.

LES DÉPENSES NON ADMISSIBLES SONT :

- Le déficit d'opération d'un organisme admissible, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement ;
- Les dépenses effectuées avant la signature de l'entente ;
- Les dépenses déjà payées par le gouvernement du Québec, pour un même projet ;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés ;
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au projet ;
- Toute dépense visant le déplacement d'une entreprise ou d'un organisme à moins que la municipalité locale où se trouve cette entreprise ou cet organisme y consente ;
- Toute subvention à l'administration gouvernementale, à l'exception des organismes des réseaux du milieu de l'éducation ;
- Toute dépense liée à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec ;
- Toute dépense effectuée auprès des entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt, de prise de participation ;
- La portion remboursable des taxes.

MODIFICATIONS AU CADRE DE GESTION

Les modifications au présent cadre de gestion doivent être discutées et approuvées par les membres du comité directeur, et par la suite, doivent être adoptés par le conseil des maires.

Le comité directeur autorise son représentant ; (directeur général de la MRC) à engager les dépenses de moins de 25 000 \$ taxes nettes, selon les règles de fonctionnement normal de la MRC.

Les quatre axes de développement :

1. SOLIDARITÉ

Nous encourageons le partage de connaissances et de culture. Nous favorisons l'entraide et le bien-être commun. Nous posons des actions pour prioriser l'achat local.

2. ÉGALITÉ

Nous œuvrons pour un monde inclusif, qui encourage l'épanouissement et le respect mutuel, dans toutes nos différences.

3. AUDACE – APPRENDRE - ENTREPRENDRE

Nous accompagnons les gens qui ont la volonté de lancer leurs idées et de concrétiser leurs projets. Nous avons des professionnels qui sont là pour guider et acquérir des compétences pour de meilleurs emplois ou pour développer son entreprise.

4. ATTRACTIVITÉ.

Nous collaborons à augmenter la population active, notamment pour dynamiser l'Est du territoire, en plus de poser des actions pour attirer et intégrer davantage de jeunes et de travailleurs qualifiés.



Mise à jour février